

MINISTÈRE DE LA RÉGION DE BRUXELLES-
CAPITALE
Monsieur A. GOFFART
Directeur à la Direction de l'Urbanisme –
A.A.T.L.
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, bte 1
1035 – BRUXELLES

V/Réf. : 04/PFD/154158
N/Réf. : AVL/CC/BXL-3.6/S.366
Annexe : /

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Concerne : BRUXELLES. Bois de la Cambre. Projet de restauration et de mise en valeur.
Avis conforme
Dossier traité par Carine DEFOSSE

En réponse à votre courrier du 17 février, réceptionné le 28 février 2005, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance qu'en sa séance du 16 mars 2005 et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis un avis conforme défavorable.

En effet, le volet circulation mis à part, le projet qui fait l'objet de la présente demande de permis unique est exactement semblable à celui que la CRMS avait examiné en juin-juillet 2004. La Commission réitère donc l'avis conforme défavorable qu'elle avait émis à cette occasion (document ci-joint).

Par ailleurs, elle signale qu'elle a tenu plusieurs réunions de travail avec les auteurs de projet depuis l'automne 2004 et qu'un dossier complété et modifié est actuellement en voie de réalisation.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

J. DEGRYSE
Président

Copie à : A.A.T.L. – D.M.S ; Ville de Bruxelles